



Département des Finances  
locales

Direction des Ressources  
financières

Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 67  
[ressfin.dqo5@spw.wallonie.be](mailto:ressfin.dqo5@spw.wallonie.be)

Vos réf. :  
Nos réf. : SPW/O50102/2017/RF153/Reporting fiche 9-onglet A)

Annexes(s) :

Votre contact : Nathalie Hotton, 1<sup>ère</sup> Attachée - ☎ : 081/32.36.25 - ✉ : [nathalie.hotton@spw.wallonie.be](mailto:nathalie.hotton@spw.wallonie.be)  
Directeur : Laurent BOSQUILLON - ☎ 081 32 37 67 - ✉ [laurent.bosquillon@spw.wallonie.be](mailto:laurent.bosquillon@spw.wallonie.be)

**Objet : Reporting dans le cadre du SEC 2010 (fiche 9).**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du SEC 2010, notre Direction générale est chargée de collecter de manière standardisée les informations financières et qualitatives permettant d'analyser systématiquement la classification sectorielle pour certaines entités<sup>1</sup> pour le compte d'EUROSTAT via l'Institut des Comptes nationaux (ICN).

A cet effet, nous vous invitons à remplir un tableau standard disponible sur le portail <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/actualites> et à le renvoyer par courriel aux adresses suivantes pour le lundi **11 septembre 2017 au plus tard** : [nathalie.hotton@spw.wallonie.be](mailto:nathalie.hotton@spw.wallonie.be) et [sylvie.benedet@spw.wallonie.be](mailto:sylvie.benedet@spw.wallonie.be).

Le document à télécharger se présente sous la forme d'un fichier Excel reprenant les informations suivantes :

La **Fiche n°9** « Reporting participations » permettant de déterminer si vous détenez des mandats/participations dans d'autres instances.

Dans l'onglet « participations », après vous être identifié (entité mère), il faut mentionner les participations de votre structure dans d'autres structures en renseignant :

- le numéro d'entreprise de l'entité au sein de laquelle la participation est détenue ;
- le nombre de droits sociaux directs détenus au sein de la participation ;
- le pourcentage des droits sociaux détenus au sein du total de la participation ;
- ainsi que la valeur comptable de la participation détenue.

<sup>1</sup> Suivant le Protocole entre l'Institut des comptes nationaux, l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande relatif à la transmission des données nécessaires pour établir les comptes des administrations publiques et pour la procédure concernant les déficits excessifs.


Dans l'onglet « mandats » après vous être identifié (entité mère), il faut mentionner les mandats de votre structure dans d'autres structures en renseignant :

- le numéro d'entreprise de l'entité au sein de laquelle la participation est détenue ;
- le nombre de mandats publics détenus au sein du Conseil d'administration ;
- le nombre total de mandats disponibles au sein du Conseil d'administration ;
- La présence ou non d'un Commissaire du Gouvernement.

**Pour ce qui est de votre structure, nous vous demandons de remplir uniquement l'onglet A) Participations.**

N'hésitez pas à prendre contact si vous désirez de plus amples informations (081/32 36 25 ou au 081/32 37 36).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Po La Directrice générale, *en congé,*  
  
Marie-Christine FUMAL,  
Inspectrice générale  
**Françoise LANNOY**